

CONSEIL D'ADMINISTRATION du MARDI 25 AVRIL 2023

COMPTE RENDU

LOISEAU Simon Président CGT	LHERBRET Philippe Vice-Président Délégué CGT	BEAL Gilles 1 ^{er} Vice-Président CGT	COULON Yves-Marie 2 ^{ème} Vice-Président CFDT	BENAMEUR Mehdi 3 ^{ème} Vice-Président FO	BOUVIER Georges 4 ^{ème} Vice-Président CFE/CGC
EPALLE Christophe 5 ^{ème} Vice-Président CGT	ARNAUD Richard Trésorier Général CGT	BOUCHET Jean-Luc Trésorier Général Adjoint FO	FAUX Thierry Secrétaire Général CGT	BOUILLET Laurent Secrétaire Général Adjoint CFE/CGC	CHAVANNE Marc CFDT
CLERVAUX Laetitia EXCUSEE CGT	DEPALLE Simon CGT	DEVIDAL Philippe CGT	DEVIGNAT Pascal EXCUSE CFDT	ENCIZO Stéphane EXCUSE CGT	GRANGER Pascal EXCUSE CGT
INTORRE Catherine EXCUSEE CFDT	LARMANDE Alain EXCUSE CGT	MEZRAG Kaoutar EXCUSEE FO	MOUNIER Ludovic EXCUSE CFDT	PRESLE Jean-Luc CFDT	VELTRI Isabelle EXCUSEE CFDT

CGT : 8 / 12

CFDT : 2 / 7

FO : 1 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Soit un total de : 13 membres présents à l'ouverture de la séance.

Invité(s) présent(s) : M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L.

Ouverture de la séance à : 8h35

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : APROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 10/01/2023

Point n° 2 : CLOTURE BUDGETAIRE 2022

Point n° 3 : BUDGET 2023 (suivi)

Point n° 4 : IMMOBILIER

Point n° 5 : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA CMCAS LOIRE
(Demande de Mehdi BENAMEUR)

Point n° 6 : Divers

Simon LOISEAU - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance.

A sa demande et avant d'aborder l'ordre du jour, une minute de silence est observée par l'ensemble des personnes présentes, en hommage à Monsieur Guy MASSACRIER (adhérent CFE/CGC), décédé dernièrement et qui fût durant de nombreuses années un membre actif des Activités Sociales (administrateur au conseil d'administration, membre de plusieurs commissions).

Georges BOUVIER (CFE/CGC) demande la parole afin de faire la lecture d'un texte hommage à M. MASSACRIER.

« Bonjour à tous.

Notre organisation syndicale, CFE CGC tient à saluer la mémoire de Guy MASSACRIER. Ce petit bonhomme très discret, était très grand dans sa sympathie, son dévouement, nous dirons même sa sagesse. Fidèle à notre organisation depuis plus de 50 ans, il faisait partie de ceux qui donnaient son avis. Il savait vous dire, oui tu as raison, non tu as tort et toujours avec des arguments (« A ben oui, si tu fais comme ça, je suis d'accord, me disait-il ! »).

La polémique n'était pas sa tasse de thé ; pour lui, l'implication dans les activités sociales n'était pas une question d'étiquette, c'était juste important de participer dans l'intérêt des bénéficiaires. Un dévouement aujourd'hui hors norme, car il œuvrait aussi dans d'autres domaines sociaux extérieurs à l'entreprise.

Nous étions une toute petite organisation syndicale mais Guy nous représentait. Toujours présent et il apportait sa pierre, siégeant à la commission patrimoine et également en SLV.

Me concernant, Guy aura été un exemple. Lors de son hospitalisation, nous avons convenu avec lui, un remplacement provisoire de son mandat à la commission patrimoine, mais malheureusement, la vie à la veille de ses 90 ans, en a décidé autrement. Aujourd'hui c'est avec honneur que je le remplacerai à la commission patrimoine.

Alors, Guy, nous saluons ta mémoire, et merci pour ton dévouement exemplaire. »

Georges BOUVIER

Richard ARNAUD – Trésorier Général indique que la CMCAS Loire a fait porter des fleurs lors de ses obsèques, au nom de tous les administrateurs.

POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 10/01/2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10/01/2023				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	2	1	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2 : CLOTURE BUDGETAIRE

Le Président explique que le Conseil d'Administration initialement prévu le mardi 28 mars a été reporté à ce jour, en raison du retard dans la réception des éléments comptables par le service gestion (en attente de validation par le cabinet d'expertise comptable BDO) ; plusieurs mouvements sociaux sont également intervenus sur la période.

La parole est laissée à Richard ARNAUD – Trésorier Général, pour le point financier et la clôture budgétaire 2022. Celui-ci explique la raison pour laquelle aucun représentant du service gestion ne sera présent pour l'épauler aujourd'hui.

Les différents éléments transmis aux administrateurs pour la préparation de la réunion sont présentés sur écran.

Entrée en salle de réunion de JL BOUCHET à 8h45.

Le nombre d'administrateurs passe alors à 14 membres au lieu de 13 lors du vote précédent.

Comme chaque année, les administrateurs auront à se prononcer par un vote selon des termes très précis et règlementaires faisant référence à des notions de résultat comptable et de total de bilan.

Il est rappelé qu'il ne faut pas confondre les notions de :

- RELIQUAT BUDGETAIRE
- Et RELIQUAT COMPTABLE.

Entrée en salle de réunion de JL PRESLE à 8h48.

Le nombre d'administrateurs passe alors à 15 membres au lieu de 14.

➤ Présentation du SUIVI BUDGETAIRE de la RUBRIQUE 900



RUBRIQUE 900
Exercice 2022.pdf

La RUBRIQUE 900 correspond aux éléments en attente d'affectation : locations diverses, contribution Article 25, revenus des comptes courants.

Sur le document présenté, Richard ARNAUD explique à quoi correspondent les « Ressources non affectées » : 669,22 € = intérêts 2022 des 2 comptes CSL (Associatis : 371,38 € + CLS Loire Drôme Ardèche 297,84 €).

➤ Présentation de l'ETAT DE RAPPROCHEMENT COMPTABILITE/BUDGET



ETAT RAPPRO
COMPTA-BUDGET at

Au 13 mars 2023, le reliquat budgétaire se monte à 706 030,65 €.

Si on additionne ce « reliquat budgétaire »	706 030,65 €
et « les ressources en attente d'affectation – Rubrique 900 »	669,22 €
On obtient la somme de	706 699,87 €

Somme qu'il faudra réaffecter. Ce point sera abordé plus tard.

Richard ARNAUD explique aux administrateurs la procédure de saisie comptable de fin d'année / début d'année suivante et comment les éléments sont ensuite transmis à notre expert-comptable pour contrôle des données et leurs validations.

➤ Présentation du BILAN comptable au 31/12/2022



Bilan Actif
Détailé.pdf



Bilan Passif
Détailé.pdf

Cette année, contrairement à l'année N-1, la CMCAS Loire a un bilan déficitaire d'un montant de 52 221,68 €

L'an dernier, notre bilan présentait un bilan positif d'un montant de 443 085 €, non seulement lié à la vente du bien CUZIEU mais également aux années covid : pas d'activités, donc sans charges ni dépenses. En 2022, les activités de la CMCAS ont repris, d'où des dépenses supplémentaires par rapport aux années covid et ce malgré une gestion très rigoureuse.

➤ Présentation des comptes de RESULTAT : CHARGES et PRODUITS



Compte Resultat
Charges Détaillé.pdf



Compte Resultat
Produits Détaillé.pdf

COMPTE DE RESULTATS – PRODUITS :

- Produits d'exploitation	612 840,10 €
- Produits financiers	3 714,22 €
- Produits exceptionnels	4 590,00 €
TOTAL PRODUITS.....	621 144,32 €

COMPTE DE RESULTATS – CHARGES :

- Charges d'exploitation	673 362,00 €
- Charges exceptionnelles	4,00 €
TOTAL CHARGES.....	673 366,00 €

TOTAL PRODUITS.....	621 144,32 €
TOTAL CHARGES.....	673 366,00 €
ECART	- 52 221,68 € (DEFICIT)

Richard ARNAUD revient sur la présentation du bilan « ACTIF » et « PASSIF » :

BILAN ACTIF :

ACTIF IMMOBILISE	526 896,73 €
ACTIF CIRCULANT	675 250,07 €
TOTAL ACTIF.....	1 202 146,80 €

BILAN PASSIF :

CAPITAUX	1 062 795,36 €
DETTES	66 089,94 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	73 261,50 €
TOTAL PASSIF.....	1 202 146,80 €

Intervention de Laurent BOUILLET (CFE CGC) au sujet d'une la ligne sur le BILAN PASSIF :
« FONDS DE TRESORERIE PRETS D'HONNEUR : 41 200 € »
A quoi correspond ce montant ?

Richard ARNAUD lui répond qu'il questionnera le service gestion à ce sujet et lui communiquera l'information ultérieurement.

Intervention de Marc CHAVANNE (CFDT) : sauf erreur de sa part, la somme correspond à un plafond des prêts d'honneurs que la CMCAS peut octroyer à ses bénéficiaires. Ce plafond a dû être fixé à un moment donné par le Conseil d'Administration.

Info du service gestion reçue le 27/04 (Thomas DI STEFANO) :

« Le fonds de trésorerie Prêts d'Honneur sert à couvrir les prêts d'honneur accordé par la CMCAS.

Dans notre cas, le solde de nos Prêt d'Honneur s'élève à 3 075€ (au 26/04/2023), il pourrait donc être décidé de diminuer le fonds pour atteindre, par exemple, 10 K€ (une marge plutôt correcte dans le cas où de nouveaux prêts soient accordés).

Attention : cette décision ne peut être faite qu'en AG uniquement.

Cette décision aurait pour impact d'augmenter la rubrique 900 (ressources en attente d'affectation) pour le montant de la diminution

Il est important de noter que le fonds doit toujours être supérieur ou égal au solde des prêts d'honneur. »

Cette réponse confirme l'information donnée précédemment par Marc CHAVANNE.

➤ Document SYNTHÈSE DE L'AUDIT :



0345 CMCAS LOIRE
- Synthèse de l'audit



0345 CMCAS LOIRE
- RAPPORT AUDIT EC

Richard ARNAUD fait lecture du paragraphe 7 du document de synthèse de l'audit établi par BDO (voir document page 7 – OPINION EMISE « *En exécution de la mission qui nous a été confiée par la session du Comité, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CMCAS LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.* »

Richard ARNAUD ajoute que le document ne fait pas mention de remarques négatives. Le cabinet BDO rédige la synthèse de l'audit en ayant auparavant questionné le service gestion tout au long de leur travail de contrôle des comptes.

1^{er} vote budgétaire : EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE AU 31/12/2022

VOTE N° 1 = Après en avoir délibéré, le Conseil par 15 voix, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant apparaître un Total de Bilan de 1 202 146,80 € et un Résultat Déficitaire de 52 221,68 € et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle.

	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	3	2	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2^{ème} vote budgétaire : PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

VOTE N° 2 = Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil décide par 15 voix de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice 2022 en Réserves diverses activités.

	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	3	2	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

A la suite de ces 2 premiers votes, Richard ARNAUD indique qu'il va maintenant falloir voter l'affectation de la Rubrique 900, c'est-à-dire le reliquat budgétaire, dont le montant est de 706 699,87 € (voir paragraphe 2).

Il est proposé de lever les impasses réalisées en fin d'exercice 2022, pour un montant total de 199 865,50 €.

Richard ARNAUD énumère toutes les lignes.



LEVEE IMPASSES
BUDGET 2022.pdf

VOTES BUDGETS COMPLEMENTAIRES N° 1 POUR L'ANNEE 2023

a) LEVEE DES IMPASSES BUDGETAIRES :



Suivi budgétaire au
31-03-2023.xlsm

LEVEE DES IMPASSES BUDGETAIRES FAITES SUR DIVERSES ACTIVITES DEPUIS LA RB 900/SR XXXV POUR UN MONTANT TOTAL DE = 199 865,50 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION		3		
POUR	8		2	2

Approuvé à la majorité des membres présents.

JL BOUCHET est obligé de s'absenter pour ½ h. Départ à 9H19.
Le nombre d'administrateurs passe alors à 14 membres au lieu de 15.

b) BUDGETS COMPLEMENTAIRES

Richard ARNAUD présente des demandes de budgets complémentaires reçues :

- **GAGAS CASQUES :**

La section moto demande un budget complémentaire à leur demande de budget initiale pour un week-end découverte touristique et culturelle d'une région, prévu au mois de juin. Budget complémentaire d'un montant de 120,00 €.

GAGAS CASQUES Week-end découverte touristique et culturelle d'une région Transfert de la rubrique 900/SR XXXX vers la rubrique 410303 / SR A04 BUDGET COMPLEMENTAIRE d'un montant de : 120,00 €.				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	3	1	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **SECTION MARCHE DE ROANNE :**

Richard ARNAUD explique la raison de cette demande de budget complémentaire. Jusqu'à présent, la section ne faisait aucune demande de budget pour leur fonctionnement.

A la suite d'un changement des membres du bureau, la section souhaite une participation pour le financement d'un voyage organisé prévu en septembre 2023 en Corse (TAGLIO) : 7 605,00 € demandés.

Richard ARNAUD demande aux administrateurs leurs avis sur le sujet.

En appui des discussions, un comparatif est fait entre les budgets des sections rando de St-Etienne et de Roanne.

- Rando de St-Etienne : 2 séjours annuels (1 semaine), 2 demandes budgétaires pour 2023 (montants total : 4070,00 €)
- Rando de Roanne : 1 séjour annuel (15 jours), jamais aucune demande budgétaire faite avant 2023.

Divers échanges d'opinions, notamment au sujet de la règle budgétaire du 75/25 pratiquée par la CMCAS Loire.

La discussion porte en fait sur l'accord du montant du budget demandé par la section marche Roannaise et non pas sur la règle d'attribution.

Proposition de Thierry FAUX – Secrétaire général : application de la règle du 75/25 et au-delà, la somme complémentaire serait soumise à validation du Conseil d'Administration ?

Accorder exceptionnellement le budget demandé par la section marche ? N'est-ce pas laisser la porte ouverte à d'autres demandes en cours d'année ?

Richard ARNAUD : le budget est disponible, là n'est pas la question ; mais devons-nous accepter une demande de budget complémentaire d'un tel montant en cours d'année ?

*Suspension de séance à 9h55 à la demande de l'organisation CGT.
Reprise de séance à 10h10.*

Simon LOISEAU prend la parole et informe les membres du conseil, que la proposition d'attribution du budget demandé par la section marche de Roanne va être soumise au vote des administrateurs.

L'organisation CGT propose que pour le CA de juillet, chacune des organisations syndicales, lors de sa réunion de préparation établisse une règle pour les futures demandes budgétaires afin de redéfinir la réglementation du 75/25 actuelle.

Richard ARNAUD rappelle que le Conseil d'Administration ne peut demander que 4 fois par an des budgets complémentaires au service gestion, pas plus (cependant une demande de budget complémentaire peut concerner plusieurs lignes de budget).

Rappel :

- Règle du 75/25 : participation versée par la CMCAS pour une activité donnée.
- Coef (moulinette) : participation donnée selon le coef du bénéficiaire, applicable si l'activité se déroule sur 2 jours minimum (si petits coefs : activité déficitaire, si gros coefs : activité excédentaire).

L'organisateur de l'activité a le choix d'utiliser ou non la participation au coef. (moulinette).

ACCORD DE BUDGET A LA SECTION MARCHÉ DE ROANNE-FEURS-BOEN POUR LE MONTANT DE 7605 € TRANSFERT DE LA RUBRIQUE 900/SR XXX VERS LA LIGNE 245/A05				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		1		
ABSTENTION		1		
POUR	8	1	2	2

Approuvé à la majorité des membres présents.

A la suite du vote, Richard ARNAUD rappelle et présente sur écran, « la règle d’attribution d’un budget » : document qui est remis aux responsables de sections avec les fiches projets budgets au mois d’octobre.

• Section SENIORS CIVIER – JOURNEE FESTIVE JUIN :

La section SENIORS du CIVIER organise au mois de juin une journée festive au Civier, pour laquelle une demande de budget avait été faite fin 2022, d’un montant de 300 € (RB 34-SR P02).

La section souhaite un transfert de crédit des lignes :

. RB 34 SR P04 – Galette des rois = l’activité n’a pas eu lieu, budget 255 €

. RB 34 SR P01 – Bugnes = reliquat budgétaire de 161,96 €

Soit au total : 416,96 € qu’ils voudraient « récupérer » pour cette journée festive.

La section SENIORS de CIVIER souhaite ce transfert afin de jumeler la « journée festive » et « la fête de la musique ».

Richard ARNAUD a expliqué à Michel PHILIPPON (responsable de la section seniors) qu’il n’était pas possible de transférer des budgets non utilisés et/ou un reliquat vers une autre ligne budgétaire. Ce n’est pas accepté comptablement par notre service gestion.

Selon une simulation de demande budgétaire, telle qu’elle aurait dû être faite par M. PHILIPPON fin 2022, la participation CMCAS aurait été de 100 € (règle du 75/25) et non pas de 416 €.

Richard ARNAUD demande aux administrateurs leurs avis sur la présentation et propose un vote pour :

- Soit un transfert des 2 lignes budgétaires (ci-dessus indiquées),
- Soit la création d’une nouvelle ligne budget « Fête de la musique ».

Les administrateurs décident la création d’une nouvelle ligne budgétaire qu’ils mettent au vote.

PAUSE à 10h48.

REPRISE DE SEANCE à 11h03

c) CREATION D’UNE LIGNE BUDGETAIRE non prise en compte lors de la création du budget 2023 (Conseil d’Administration du 15/12/2022)

CREATION DE 1 LIGNE BUDGETAIRE SENIORS DE CIVIER – FETE DE LA MUSIQUE POUR LA SOMME DE = 100 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	3	2	2

Approuvé à l’unanimité des membres présents.

d) AFFECTATION DU RELIQUAT BUDGETAIRE :

Le reliquat budgétaire (rubrique 900) était d'un montant de		706 699,87 €
Levée des impasses (voir ci-dessus)	-	199 865,50 €
Budget complémentaires (voir ci-dessus)	-	120,00 €
Création ligne budgétaire (voir ci-dessus)	-	7 605,00 €
Création ligne budgétaire (voir ci-dessus)	-	100,00 €
RELIQUAT BUDGETAIRE A AFFECTER	=	499 009,37 €

AFFECTATION DU RELIQUAT BUDGETAIRE TRANSFERT DE LA RUBRIQUE 900/SR XXX POUR UN MONTANT DE = 499 009,37 € EN RESERVE POUR INVESTISSEMENT				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	3	2	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 3 : BUDGET 2023

Richard ARNAUD affiche sur écran le tableau de suivi budgétaire au 31/03/2023. Il énumère toutes les lignes signalées en rouge et donne les explications correspondantes pour justifier les soldes négatifs.



SUIVI BUDGETAIRE
AU 31-03-2023.pdf

POINT N° 4 : IMMOBILIER

◆ VOL AVEC EFFRACTION DES LOCAUX rue des ACIERIES à St-ETIENNE

Simon LOISEAU informe les administrateurs que la CMCAS LOIRE a été victime d'un vol avec effraction dans les locaux rue des Aciéries.

Outre du matériel informatique, un véhicule du Territoire a été volé.

Les élus envisagent l'installation d'un système d'alarme et ont demandé des devis pour étude.

Une somme de 541,52 € a également été volée dans le coffre-fort situé dans le bureau du trésorier. 2 éventualités se présentent : soit le coffre n'était pas fermé correctement, soit le code était connu par le (les) voleurs ?

Richard ARNAUD indique qu'il n'y a pas obligation d'avoir un fonds de caisse dans le coffre. Est-il judicieux de conserver une somme d'argent en espèces ?

Après discussion, les membres du conseil valident un petit fonds de caisse de 50 € pour les petits achats.

◆ LOCAUX ST JULIEN à St-Chamond

Les travaux de dépollution ont été réalisés. Cependant, nous avons eu quelques soucis avec l'entreprise qui est intervenue sur le site ; notamment sur 2 poteaux béton ont été endommagés.

Nous avons également signalé certains points de dégâts constatés sur le terrain : portail, plaque de regard soulevée, enrobé abîmé.

Tant que les travaux de remise en état ne sont pas faits, il y a interdiction d'utiliser les locaux pour quelque raison que ce soit (bénéficiaires).

Départ de JL PRESLE (CFDT) à 11h25.

Le nombre d'administrateurs est alors de 14 au lieu de 15 précédemment.

Projection sur écran de diverses photos prises des locaux et des dégâts constatés.

◆ LE TRANSVAL – Local « AVIRON »

Il n'y a pas d'avancée du dossier. Les élus ont relancé la mairie du COTEAU, sans résultat à ce jour.

Un rendez-vous est prévu au mois de mai avec notre cabinet notarial auquel nous avons confié le dossier.

POINT N° 5 : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA CMCAS LOIRE (demande de mise à l'ordre du jour par Mehdi BENAMEUR)

La parole est laissée à Mehdi BENAMEUR qui indique la raison de sa demande de mise à l'ordre du jour du dossier. Il souhaiterait en effet, que les bénéficiaires puissent disposer à titre gratuit de la salle d'activité du TRANSVAL, à l'occasion des départs en retraite, d'un arrosage ou pot de départ pour mutation, etc...

(Il avait été demandé lors du précédent conseil aux administrateurs d'avoir une réflexion à ce sujet et de nous faire part de leur opinion).

Réponse est faite par Simon LOISEAU : la mise à disposition des locaux génère des frais, le déplacement d'un responsable pour la remise des clés et leur récupération, mais également des frais d'entretien. Un salarié des IEG a également la possibilité de solliciter le prêt d'une salle auprès de son syndicat ou de sa SLVie. De plus, le montant demandé pour la réservation de nos locaux n'est pas élevé. Dans tous les cas, la demande de mise à disposition des locaux est préférable directement auprès de la présidence de la CMCAS.

Départ de Marc CHAVANNE (CFDT) à 11h45.

Le nombre d'administrateurs passe alors à 13 membres au lieu de 14 précédemment.

Selon Richard ARNAUD, mettre à disposition des locaux sans convention, gratuitement et sans chèque caution n'est pas souhaitable pour lui non plus.

A la suite de divers échanges d'opinions sur le sujet, cette décision est mise au vote.

MISE A DISPOSITION GRATUITE DES LOCAUX DE LA CMCAS LOIRE AUPRES DES BENEFICIAIRES POUR DES EVENEMENTS TYPE : POT DE DEPART RETRAITE, MUTATION, ARROSAGES DIVERS				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE	8	1		2
ABSTENTION				
POUR			2	

Rejeté à la majorité des membres présents.

POINT N° 6 : DIVERS

✓ LEGS LAFAY

Les élus ont relancé une nouvelle fois le notaire en charge du legs LAFAY, sans aucun résultat.

De ce fait, nous avons décidé de transmettre le dossier à notre propre notaire de manière à ce qu'il prenne en charge le dossier et entre en contact directement avec le cabinet notarial en charge de la gestion de ce legs à l'origine.

✓ RESTAURATION MERIDIENNE

130 salariés des restaurants de la CCAS seront sans emploi lors de la fermeture annoncée des restaurants de la CCAS. Il est envisagé un plan social et économique pour ces personnes.

Etant donné qu'à ce jour la CCAS n'a pas de vision à long terme sur le devenir des restaurants encore ouverts, l'ensemble des postes qui pourraient être vacants sont gelés, tant au niveau local que national.

Tant que ces personnes ne seront pas « recasées » aucun emploi des CMCAS ne sera pourvu.

Pascale DEGUEURCE (TCP) a quitté son poste dernièrement à la CMCAS Loire (parti à la retraite) : il ne sera pas remplacé dans l'immédiat.

✓ L'ACCORD MOYENS BENEVOLES

Le sujet sera abordé lors du prochain conseil d'administration au mois de mai.

Selon le nouvel accord « Moyens Bénévoles » la CMCAS Loire ne bénéficiera plus que d'un seul poste équivalent temps plein.

Les administrateurs devront donc se prononcer sur la répartition des heures de ce temps plein. Pour le complément d'heures nécessaires au bon fonctionnement de la CMCAS, les organisations syndicales devront utiliser leur pot fédéral.

Le Président évoque également les pourparlers engagés avec d'autres CMCAS proches de la Loire, au sujet d'une éventuelle révision du périmètre géographique.

✓ **ENERGETICIENS SANS FRONTIERE**

Lors du prochain Conseil d'Administration, M. Gilles AUZARY sera présent pour la présentation d'un projet « Electrification d'un internat de jeunes filles au NEPAL ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et clôture la séance.

FIN DE SEANCE : 12h20.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

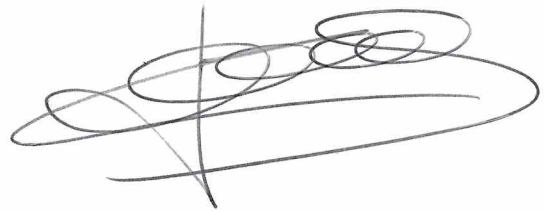
LE MARDI 16 MAI 2023

(Lieu : LEZIGNEUX)

**Le Président de la CMCAS Loire
Simon LOISEAU**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

**Le Secrétaire Général
Thierry FAUX**

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, circular scribble with a vertical line crossing through it.